



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2022

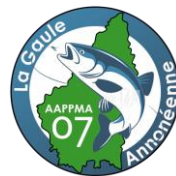
Lieu : Salle du Canoë Kayak de Fontanes

Heure de début : 19h15

Heure de fin : 22h30

Participants :

- **Membres présents** : ALLEON Jérémie – DE ANGELIS Frédéric – DE CASTRO Fernand – DUCLAUT Didier – GALDEMAS Christophe – GUILLERMET Joann – MARGIRIER Cyrille – MOREL Didier – PACHOT Patrick – PARIS Jonathan – PERRIER Bruno – SASTRE Jérémie – PRAY Jean-Luc.
- **Membres excusés** : FOMBONNE Johann – MEYRAND Mickaël – ROLETTI Emmanuel.
- **Membres absents** : LEFEVRE Christian – ZOUAOUI Sofiane.



SUIVI DES ACTIONS

- **BULDO n°26**

Les articles sont tous en cours d'élaboration ou terminés :

Articles programmés	Auteur(s)	Etat d'avancement
Edito.	Frédéric	Non commencé – En cours - Terminé
Le bénévolat dans les associations de pêche.	Patrick	Non commencé – En cours - Terminé
La pêche au Ternay.	Christophe et Didier D	Non commencé – En cours - Terminé
Le rôle des pêcheurs dans la protection des cours d'eau	Frédéric	Non commencé – En cours - Terminé
Le changement climatique : les enjeux pour le monde de la pêche.	Frédéric	Non commencé – En cours - Terminé
La garderie.	Jérémie	Non commencé – En cours - Terminé
L'importance de la formation et de l'éducation des pêcheurs jeunes et moins jeunes.	Jonathan	Non commencé – En cours - Terminé

Tous les articles seront envoyés à Mickaël MEYRAND afin d'élaborer le document final pour impression avant les premières dates de permanence pour la vente des cartes de pêche.

Il ne faut pas hésiter à faire parvenir à Mickaël des photos (poissons, paysage, joli parcours...) afin de pouvoir étoffer le document.

- **Responsables de ruisseaux**

Il n'y a pas eu de nouveaux candidats pour être responsable de ruisseau hormis Bruno PERRIER qui se propose d'être responsable de la Cance (amont et aval).

Pour rappel, la liste des responsables de ruisseaux :

- Limony aval : Stéphane NOWAK
- Limony amont : Gérard REVELLON + Alain SAGNOL
- Ay aval : Pierre PLANTA
- Torrenson : Michel SEUX
- Ozon : Michel BOBICHON
- Embrun : Sylvain SOUVIGNET
- Cance amont : Bruno PERRIER
- Cance aval : Bruno PERRIER
- Le barrage du Ternay : Christophe GALDEMAS

➔ Il y a donc encore des manques de responsables sur l'Ay amont, la Deûme, le Lignon, l'Ecoutay, le Crémieux, le Lac de Vert et le Lac des Sauzets.



- **Commissions (garderie, entretien, APN)**

- **Garderie** : Rencontre par le bureau de deux futurs Garde-Pêches Particuliers : William BRUNET et Dragoshi HAGRULLA. Les dossiers d'assermentation sont en cours de rédaction par Jérémie et leur validation devra être effectuée au cours de l'Assemblée Générale ordinaire du vendredi 04 Février 2022.
- **Atelier Pêche et Nature** : Une date de réunion sera initiée par Jonathan afin de pouvoir réunir la commission.
- **Entretien** : Un inventaire complet des panneaux des parcours disponibles au local de Fontanes a été effectué par Patrick qui a aussi réalisé un fichier Excel regroupant l'ensemble des parcours à panneauter et le stock modèle par modèle. La suite souhaitée est que des personnes prennent en charge un ou plusieurs parcours. Charge à eux de motiver quelques bénévoles pour une intervention de remise à niveau. Un recensement des panneaux en place sur chaque parcours sera réalisé à cette occasion pour améliorer le suivi.

- **RISE Festival**

Le mail de réponse du Cinéma Les Nacelles (réception le 11/01/2022) concernant la location d'une salle ne permettra pas de pouvoir organiser le RISE Festival 2022 (ils n'ont toujours pas eu de retour sur les possibilités de programmation de Paris).

- ➔ ***L'association abandonne donc le projet d'organisation du RISE Festival pour 2022***
- ➔ ***Le conseil d'administration a néanmoins décider de se positionner pour 2023. Une rencontre d'échange sur la faisabilité du projet sera prise avec le cinéma Les Nacelles.***



ORDRE DU JOUR

➔ **Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 Décembre 2021 a été approuvé. Vote à l'unanimité avec aucune remarque.**

- **Bilan financier 2021 et budget prévisionnel 2022**

Patrick a présenté le bilan financier 2021 : **voir doc N°1 en pièce jointe**

➔ **Après quelques questions et explications de Patrick, le Conseil d'Administration a approuvé le bilan financier 2021**

Patrick a ensuite présenté le budget prévisionnel 2022 qui sera présenté au cours de l'Assemblée Générale ordinaire du vendredi 04 Février 2022 : **voir doc N°2 en pièce jointe**

➔ **Après quelques questions et explications de Patrick, le Conseil d'Administration a validé et approuvé le budget prévisionnel 2022 afin qu'il soit présenté lors de l'Assemblée Générale**

- **Assemblée Générale ordinaire 2022**

L'assemblée Générale ordinaire de la Gaule Annonéenne se tiendra le vendredi 04 Février 2022 à la Halle aux Muletiers au parc de la Lombardière (Espace Économique Jean Monnet à Davézieux 07430).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Mot du président ;
- Rapport d'activités et perspectives pour 2022 ;
- Bilan financier 2021 avec validation par les commissaires aux comptes ;
- Budget prévisionnel 2022 ;
- Validation des nouveaux commissaires aux comptes ;
- Bilan d'activités du Club Mouche (par Christian PEZZOTA, nouveau président du club mouche) ;
- Validation des Garde-pêches Particuliers ;
- Validation des vœux pour l'assemblée générale de la Fédération de Pêche de l'Ardèche ;
- Validation de la carte de pêche « promotionnelle automne » 2022 ;
- Questions / échanges avec la salle.

➔ **Dans les perspectives pour 2022, le Conseil d'Administration de l'association a adopté à l'unanimité des votants une mesure de protection sur la truite Fario sur la Basse Vallée de la Cance en seconde catégorie.**

Les pêches électriques de la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche qui seront réalisées cette année dans le cadre du suivi du réseau piscicole, permettront d'apporter les éléments scientifiques pour étayer cette demande. Une annonce de cette mesure sera faite au cours de l'Assemblée Générale ordinaire et les démarches



nécessaires seront entreprises au cours de l'année 2022 pour une inscription dans l'Arrêté Réglementaire Permanent 2023.

- ➔ **Le Conseil d'Administration a également présenté et arrêté les différents vœux qui seront proposés à la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche lors de son Assemblée Générale du 15 Mai 2022. Les différents vœux sont :**
- **Utilisation d'hameçons simples, sans arillons en première catégorie ;**
 - **Diminution du quota de truite à 3 / jour / pêcheur ;**
 - **Mise en place de fenêtres de capture (truite Fario, brochet, sandre...) avec étude à l'appui pour déterminer les meilleures fenêtres de capture à proposer ;**
 - **Intégration de la perche commune (Perca Fluviatilis) dans le quota des carnassiers.**
- ➔ **Le Conseil d'administration a également formulé un vœu interne pour la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche, en ce qui concerne la garderie. Le Conseil d'Administration souhaiterait que de plus gros moyens (financiers, humains et organisationnels) soient donnés aux Garde-Pêches Particuliers et la Garderie Fédérale afin d'être encore plus performants et efficaces.**

Au niveau de l'état d'avancement pour l'Assemblée Générale :

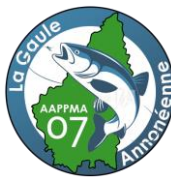
- L'envoi du push mail a été envoyé Didier DUCLAUT le 18/01/2022 ;
- L'envoi des invitations réalisé par Jérémie le 18/01/2022,
- L'envoi des convocations pour la presse a été fait par Jérémie le 19/01/2022 ;
- L'envoi des comptes au commissaires aux comptes a été fait par Patrick le 17/01/2022 ;
- La réservation de la salle est en cours de finalisation : l'Agglomération est en train de rédiger la convention. Le coût de la salle sera de 73€ correspondant au forfait technique pour le ménage ;
- La sono sera fournie par Fernand ;
- Le vidéoprojecteur est ok ;
- Patrick et Jérémie prendront un ordinateur.

• Organisation du déversement Basse-Cance

Le déversement Basse-Cance est programmé pour le 12 Février 2022 de 11h00 à 13h00. Les lieux de déversements seront identiques à ceux de 2021 (4 kilomètres entre le hameau de la Fougère et le passage submersible de l'Avernée + un potentiel petit déversement à la confluence du ruisseau des Minières...).

Une cuve avec oxygène ainsi qu'un pick-up seront prêtés par la Fédération Départementale de Pêche de la Drôme afin de pouvoir réaliser le déversement dans de bonnes conditions. Le Conseil d'Administration remercie la Fédération de Pêche de la Drôme pour ce prêt.

Les alevins, qui feront environ 1 gramme, seront récupérés le matin à la pisciculture des Sources de la Fabrique à la Sône et seront ensuite rapatriés sur la Basse Cance pour y être



déversés. Cette démarche nécessite un maximum de bénévoles afin d'avoir les meilleures chances de réussite. Il faudra donc au minimum 12 bénévoles pour cette journée.

- ➔ ***Frédéric s'occupe de faire les plans pour le jour du déversement***
- ➔ ***Un appel à bénévoles par Push Mail sera effectué par Didier.***
- ➔ ***Une pêche électrique sera demandée à la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche afin de vérifier à mi-parcours l'efficacité des déversements après trois années.***

- **Validation de la date + Charte Challenge float-tube 2022**

Afin de valider l'engagement de l'association pour l'organisation d'une compétition de pêche des carnassiers en float-tube, il est nécessaire de signer une charte pour l'association Fishing Fever, pilotée par Philippe CROUZET.

- ➔ ***Le Conseil d'Administration a validé l'organisation d'une manche de la compétition float-tube par notre AAPPMA***

Jérémy ALLEON, en charge de ce projet, a proposé et bloqué avec Philippe la date du **25 Septembre 2022, sur Serrières (Lot D9)**.

Une formule un peu différente des autres années a été validée par le Conseil d'administration, à savoir un accueil des participants le samedi 24 Septembre au soir pour un moment convivial. La manche se déroulera le dimanche 25 Septembre 2022 et se clôturera par un casse-croûte et une remise de prix.

L'achat de lots sera également nécessaire. Comme l'ont souligné Jérémy et Jonathan, la qualité et l'importance des lots à offrir semble déterminant pour attirer les compétiteurs sur les manches.

Un budget prévisionnel sera à établir pour cette manifestation.

- **Frayères au Barrage du Ternay**

Il sera nécessaire de restaurer les frayères artificielles à brochets, dont la moitié est fortement corrodée et donc inutilisables en l'état. Certaines avaient déjà été démontées en vue de leur restauration.

Un choix est posé entre le rachat de frayères neuves, ou la réfection des anciennes, entraînant de l'achat de ferrailles et de la soudure.

La question de l'efficacité des frayères est aussi posée compte tenu que nous n'avons aucun moyen pour le moment de connaître la réussite de la fraie naturelle et la réussite de la fraie grâce aux frayères artificielles.

- ➔ ***Un chiffrage de la restauration des frayères endommagées sera réalisé afin de se positionner sur le devenir de cette opération.***
- ➔ ***Pour cette année, le Conseil d'Administration n'a pas trouvé opportun d'installer celles qui étaient utilisables.***



- **Achats Club Mouche**

Le Club Mouche avait émis le souhait d'acquérir un vidéoprojecteur pour les cours de montage de mouches et faisait appel à l'AAPPMA pour une aide financière.

Ce vidéoprojecteur sera également utile à l'AAPPMA lors de Conseil d'Administration, Assemblée Générale, diverses réunions, Ateliers Pêche et Nature ... afin de projeter des documents.

Le coût prévisionnel de cet achat était de 500€.

➔ **L'Association a finalement récupéré un vidéoprojecteur en bon état qui sera remis au club Mouche avec un ancien pc portable de la GA.**

- **Informations diverses**

- Le Bureau souhaiterait travailler et mettre en place un « règlement intérieur » dans le but de venir compléter les statuts qui régissent les AAPPMA et préciser certaines modalités de fonctionnement interne. Ce règlement fera l'objet d'une première mouture qui sera ensuite soumise au Conseil d'Administration pour validation et complément. Il devra enfin être validé lors de l'Assemblée Générale ordinaire en 2023.

- Frédéric était présent au lac de Vert en compagnie de la commune de Vernosc-Lès-Annonay et de l'ASA du ruisseau de Vert pour discuter de la réfection du chemin d'accès au lac ainsi que du parking de l'entrée en rive droite du lac. La commune de Vernosc-Lès-Annonay propose une réfection du parking en stabilisé ainsi que du chemin d'accès. L'ASA sera chargée de planter des poteaux en bordure du lac afin de pallier à la chute de voitures dans le lac. L'AAPPMA assurera la fourniture et la pose de longrines (1,14€ TTC l'unité, vendu par bottes de 80 pièces à la scierie Barrallon) sur les poteaux.

Joann a soulevé le problème des déchets présents en grande quantité autour du lac de Vert, ainsi que les nombreux quads, motos et 4X4 qui causent des nuisances autour du plan d'eau.

Suite à cette rencontre avec la mairie de Vernosc-Lès-Annonay, les élus de la commune ont rappelé à Frédéric que la circulation sur la digue était normalement interdite, et que la commune allait installer des panneaux interdisant la circulation, sauf aux ayant droits.

- Les travaux de taille sanitaire du cèdre à l'entrée du cheminement de Gallélaure ont été réalisés par l'entreprise retenue conformément au devis. La facture a été acquittée.

- Merci à Didier DUCLAUT qui a effectué plusieurs interventions pour mettre à jour notre site internet.

- Une journée de cohésion de groupe a été réalisée le samedi 15 Janvier 2022. Elle a rencontré un franc succès et d'autres journées comme celle-ci seront à prévoir, avec des lieux et des techniques différentes.



- Le déversement au barrage du Ternay, au Lac de Vert et au Lac des Sauzets aura lieu le vendredi 04 Février 2022 pour l'après-midi. Le rendez-vous est fixé à 14h00 au barrage du Ternay.
- Suite au renouvellement du bureau du Club Mouche, la cooptation au Conseil d'Administration de Christian PEZZOTTA, le nouveau président, a été proposée et acceptée par le Conseil d'administration.

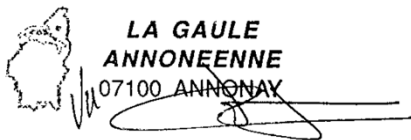
• Informations Fédération 07

- Accès Rhône : Un travail collaboratif entre les trois Fédération Départementale de Pêche de L'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche est en cours afin d'alerter sur la fermeture progressive des accès au Rhône par la pose de barrières. La signature d'un courrier commun expliquant le contexte et le ressenti des pêcheurs a été réalisé et envoyé aux différents partenaires (Compagnie Nationale du Rhône, communes, élus locaux et nationaux...) Une demande de rencontre avec la Compagnie Nationale du Rhône a été initiée pour présenter les points bloquants et faire des propositions.
- Élection du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche : Programmée le 19 Mars 2022, 27 candidats se présentent. C'est la première fois que cette situation se présente en Ardèche. Deux listes semblent se dessiner...

• Tour de table

- Jérémie ALLEON propose d'effectuer des déversements de brochets sur la lône d'Ozon afin de soutenir les populations. Un repoissonnement dans un grand milieu est à étudier pour en déterminer l'efficacité et la nécessité.
- Jonathan a soumis l'idée de faire un Troc Pêche afin de dynamiser les manifestations. Une bonne idée qui sera à creuser.

DE ANGELIS Frédéric
Président



SASTRE Jérémie
Secrétaire

DATE D'APPROBATION :
